

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Stratégie de la Poste : quelle action gouvernementale ?

Les autorités jurassiennes ont toujours estimé que la stratégie de diversification de la Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national. Il est donc attendu de la Poste qu'elle prenne des décisions concrètes en matière de mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également à terme les effets positifs de sa stratégie de diversification et de transformation numérique.

Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017. Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée était chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes. Les Autorités fédérales ont cependant repoussé le traitement de certaines demandes et la discussion sur cet objet au printemps 2025.

Fort de ces constats et de ces perspectives, il est impératif que le Gouvernement, qui a l'expérience – malheureuse – des stratégies postales 2017-2020 et 2021-2024, nous indique comment il apprécie la situation et quel rôle il entend jouer à court et moyen terme.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) Quel bilan le Gouvernement dresse-t-il des dernières stratégies de restructuration du réseau postal dans notre canton ? Cas échéant, a-t-il fait part de critiques à l'égard de la Poste quant à sa manière de mettre en œuvre ses stratégies ?**
- 2) Le Gouvernement a-t-il été impliqué dans les réflexions de la future planification du réseau postal annoncée le 29 mai 2024 ?**
- 3) Considérant que La Poste n'a pas encore décidé quels sites seraient fermés, comment notre canton entend-il agir pour limiter l'ampleur des changements prévus pour les offices de poste ou les agences postales de notre canton et partant, pour garantir les prestations postales à l'attention de notre population ?**

- 4) Conformément aux demandes de l'initiative cantonale jurassienne, de quelle manière le Gouvernement va-t-il :**
- a. appuyer ou défendre les communes dans leur dialogue avec la Poste et leurs demandes relatives à la future stratégie postale ?**
 - b. assurer le maintien, ou plutôt le développement d'un service public postal de qualité accessible pour toutes les catégories de la population ?**
 - c. discuter de mesures compensatoires avec la Poste, par exemple la possibilité de développer des emplois dans notre région dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

Raphaël Ciochi

Delémont, le 19 juin 2024